

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

M CONVERTIBLES SRI
Action ID (Distribution) FR0013084365
 OPCVM soumis au droit français
 Cet OPCVM est géré par MONTPENSIER FINANCE

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion est la recherche d'une performance liée à celle des marchés obligataires et des marchés actions européennes, à moyen terme, cherchant à surperformer l'indice Refinitiv (ex Thomson Reuters) Europe Hedged Convertible Bond, au travers d'un portefeuille constitué de manière active et discrétionnaire, et intègre des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

La référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille, et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

La méthode de gestion du portefeuille consiste, de manière discrétionnaire, en une approche multicritères de la sélection de valeurs par le gérant alliant le potentiel de l'action dans son univers, le risque crédit et le recours à l'analyse de critères techniques propres aux obligations convertibles.

L'OPCVM est investi à hauteur de 60% minimum en obligations convertibles en actions, ce qui expose le portefeuille, d'une part, au risque de marchés actions et d'autre part, au risque obligations (taux d'intérêt et crédit).

Les investissements sont réalisés sur la zone Euro et les Etats de l'OCDE. Le delta actions de l'OPCVM à vocation à se situer entre 30 et 70%. Le delta est l'indicateur de sensibilité qui mesure la variation du prix d'une obligation convertible par rapport à la variation de 1% du cours de l'action sous-jacente.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG. La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans le cadre de la politique ESG et de la politique d'exclusion mises en place par la société de gestion, disponibles sur son site internet.

Elle s'appuie sur l'intégration de critères extra-financiers dès la définition de l'univers d'investissement.

L'univers d'investissement du fonds est constitué du gisement des obligations convertibles émises dans des états relevant de l'OCDE et libellées en Euro ; ou émises dans un État OCDE Européen dans toute devise d'émission. 10% du portefeuille du fonds pourront être investis en dehors de l'univers d'investissement du fonds.

L'approche de prise en compte de critères extra-financiers est une approche en « sélectivité », qui s'appuie sur la méthodologie propriétaire d'analyse ISR en 4 étapes développée par Montpensier Finance appliquée aux sous-jacents des obligations convertibles, et s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

La méthodologie propriétaire d'analyse ISR mise en œuvre s'appuie sur une double approche :

- Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « MGF - Montpensier Governance Flag », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, et

- Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire selon la méthode propriétaire « MIC - Montpensier Industry Contributor » qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU, selon une approche Best in Class.

Pour rappel, les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Au nombre de 17, les objectifs de développement durable ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'analyse extra-financière conduite permettra de définir une liste de sous-jacents exclus de façon à réduire de 20% de l'univers initial des obligations convertibles.

Les actions sous-jacentes sont analysées de telle sorte qu'au minimum 90% des obligations convertibles en portefeuille soient analysées selon une double approche ESG et fondamentale.

L'OPCVM peut investir dans des obligations, des titres de créance et des instruments du marché monétaire sans limite de notation. La répartition dette privée/dette publique est à la discrétion du gérant. L'OPCVM est géré dans une limite de sensibilité du portefeuille (variation du prix d'un emprunt en fonction de la variation de 1% des taux d'intérêt) maximale de 5.

Le risque de change est couvert tout ou partie par des opérations de change à terme ou par l'utilisation d'instruments financiers à terme et optionnels, négociés sur des marchés réglementés des pays membres de l'OCDE et ne pourra excéder 25% de l'actif.

Remboursement des actions : La périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, chaque jour de bourse ouvert à Paris, non férié en France.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses actions sur demande chaque jour de valorisation, avant 11 heures.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation (cf profil de risque et de rendement du prospectus).

Le règlement intervient trois jours ouvrés après la demande.

Un mécanisme de plafonnement de rachats "Gates" peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Plafonnement des rachats "Gates" » du prospectus et à l'article 8 "Emissions, rachat des actions" des statuts, disponibles sur le site internet : montpensier.com.

Recommandation :

Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

L'action ID capitalise et/ou distribue (et/ou reporte) les sommes distribuables.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de l'investissement sur le marché des obligations convertibles et de l'importance de la composante action dans la gestion de l'OPCVM.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Le Fonds peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit : En cas de défaillance ou de dégradation de la qualité de signature des émetteurs, la valeur des instruments financiers dans lesquels est investi le Fonds, baissera entraînant une baisse de la valeur liquidative. Ce risque peut être accru du fait d'intervention sur des titres spéculatifs.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Le Fonds pourra être exposé au risque de contrepartie résultant notamment d'opérations de change à terme conclues de gré à gré avec un établissement de crédit. Le Fonds est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

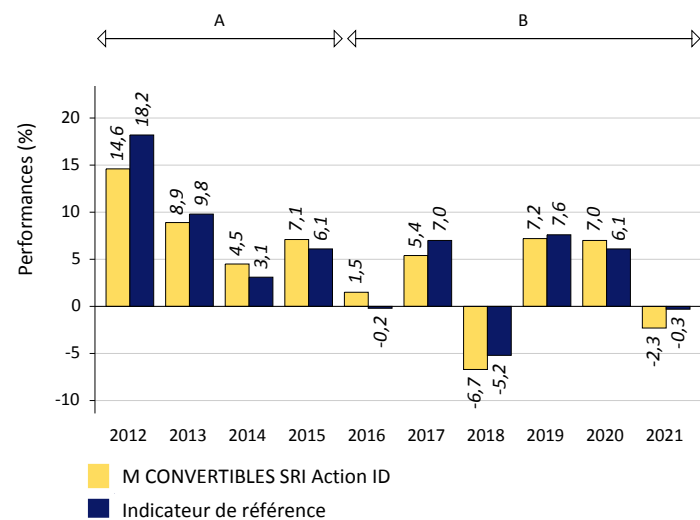
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	0,94%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des actions d'un autre Fonds.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter au passage intitulé "Frais et commissions" du prospectus disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par l'OPCVM, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Les données de performance ne tiennent pas compte des éventuels commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des actions.

Date de création de l'OPCVM : 11 février 2016

Date de création de l'action : 11 février 2016

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : Refinitiv (ex Thomson Reuters) Europe Hedged Convertible Bond.

A : La SICAV a été créée en date du 11/02/2016, les performances précédentes sont celles du FCP M CONVERTIBLES.

B : A partir du 27 octobre 2022 l'indicateur de référence est devenu : Refinitiv (ex Thomson Reuters) Europe Hedged Convertible Bond, auparavant l'indicateur de référence était Exane Eurozone Convertible Bond.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès de la société de gestion sur simple demande écrite auprès de MONTPENSIER FINANCE, 58 avenue Marceau, 75008 PARIS, France, ou sur le site internet : www.montpensier.com.

L'OPCVM propose d'autres actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet : www.montpensier.com.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur le site internet suivant www.montpensier.com. Un exemplaire papier de cette politique de rémunération sera mis gratuitement à disposition des investisseurs du Fonds sur demande à la société de gestion.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de MONTPENSIER FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion MONTPENSIER FINANCE est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 octobre 2022.